

J'ai besoin d'un ordinateur pour l'école ou des démarches : que faire?

1. Où avoir accès gratuitement à des ordinateurs sur Anderlecht, être aidé par un informaticien public ou s'initier à l'informatique ?

Plusieurs lieux vous permettent d'accéder à des ordinateurs, d'imprimer, d'être accompagné par quelqu'un dans vos démarches à faire en ligne. Certains proposent aussi des petits cours informatiques : comment naviguer sur internet, utiliser une messagerie électronique, comment compléter des formulaires en ligne, savoir utiliser son smartphone.



- **EPN 16 arts**

Rue Rossini 16—02 431 94 22 / Accès libre et permanences (sauf durant les congés scolaires) : lundi de 9h à 16h, mardi et jeudi de 09h à 12h.

- **MAKS vzw**

54 rue Brogniez / www.maksvzw.be. Accès libre les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 16h à 18h .

- **Andertech—Nevé**

Square Albert 1er n°8—0471 761 698—Les lundis de 09h30 à 11h30

- **Point d'Information Jeunesse (PIF)**

Rue Rossini, 16 à Anderlecht / 02 430 69 39 . Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h pour un public de 12 à 25 ans.

- **Anderlecht Connect (Service Social de Cureghem)**

Rue Rossini 16 / 0456 39 85 37 / [sdk.ssc.connect@gmail.com](mailto: sdk.ssc.connect@gmail.com). Les jeudis et vendredis de 13h à 15h30.

- **Cyber 53 asbl**

34-36 rue du Chimiste/ 02 648 96 76 / www.cyber53.be

Pour les demandeurs d'emploi bruxellois n'ayant pas le CESS.. Formations d'un mois d'initiation à l'informatique, organisée plusieurs fois dans l'année.

- **ULAC**

Chaussée de Mons 213 / 02 520 21 29 / www.ulac-huvak.be Les lundis et mardis de 13h30 à 16h et jeudi de 09h30 à 12h. Présence d'un informaticien public.

- **EPN Goujons**

Rue des Goujons 104 / 02 736 95 22 / www.ulac-huvak.be . Les lundi et mercredi de 10h à 12h30; Présence d'un informaticien public.

- **EPN Haberman**

Rue Haberman 10 / 02 511 53 83 / www.ulac-huvak.be. Les lundi à jeudi de 10h00 à 13h00 et le vendredi de 10h00 à 12h30. Présence d'un informaticien public.

- **EPN Saint-Guidon**

Rue Saint-Guidon 68/ 02 52 62 23. www.ulac-huvak.be. Accès libre les lundi et mardi de 13h30 à 17h00 et le mercredi. Présence d'un informaticien public.

- **EPN « coup de pouce numérique »**

Rue des Plébériens 14 / 02 555 05 60 / Du lundi au jeudi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

- **Bibliothèque Espace Maurice Carême**

1-7 rue du Chapelain / 02 526 83 30—/ www.emca.be; Accès à des ordinateurs + elle propose à certaines dates une « aide numérique pour résoudre vos difficultés.



2. Acheter un ordinateur à bas prix via une entreprise d'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale ou boutique sociale permettent d'acheter un ordinateur neuf ou reconditionné à bas prix. Voici quelques adresses :



- ◊ **Ateliers d'Informatique Bruxellois (AIBRUX)** : Rue de Laeken 110 à 1000 Bruxelles — 02 539 00 12 — info@aibrux.be — Du lundi au vendredi (09h à 17h30, ferme à 16h le vendredi).
- ◊ **CF2D** : Rue de Birmingham 102 à Anderlecht — 02 526 28 60 — atelier@cf2m.be — Du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 16h00.
- ◊ **Névé** : Rue du Chimiste 34-36 bâtiment A à Anderlecht — 0484 028 655 — neve@neve-edu.org — sur rendez-vous au 0479 20 05 31.
- ◊ **Oxfam** : chaussée d'Ixelles 252 à Ixelles — 02 647 48 51 — computershop.ixelles@oxfam.org — Du mardi au

Si votre enfant est scolarisé dans l'enseignement secondaire ou supérieur, renseignez-vous aussi auprès de son école (secrétariat ou cellule sociale). Parfois elles octroient une intervention financière.

De même, si vous êtes bénéficiaire du CPAS, pensez à en parler avec votre assistant€ social€.

Lucia vzw

Vous pouvez demander une intervention à l'asbl Lucia. Cette organisation peut intervenir dans l'achat d'un ordinateur pour un enfant âgé de maximum 12 ans,. Pour cela, il faut:

- être domicilié en Belgique (avec nationalité belge ou non)
- présenter des difficultés financières temporaires
- être aidé et suivi par un service social reconnu
- aides publiques existantes insuffisantes

Vous trouverez toutes les informations sur leur site www.luciaweb.be avec le formulaire de demande qui doit être complété par le service social.

